FORMATION

Plus que jamais, anticipez pour ne pas subir !

ATLANTES

AVOCATS

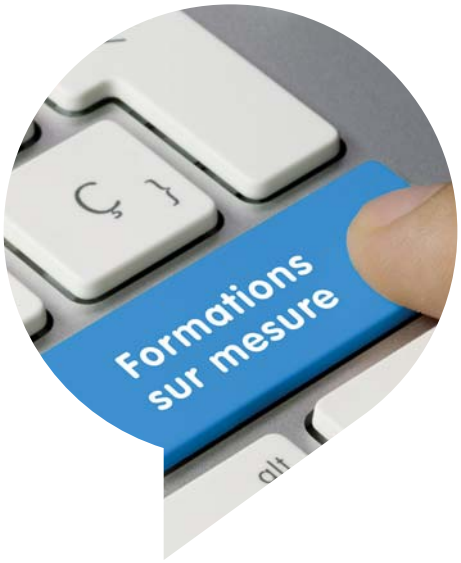

@atlantesAvocats // www.atlantes.fr

ATLANTES AVOCATS // APPLI MOBILE Atlantes

MARS > SEPT.
2021

EN PARTENARIAT AVEC SECAFI Groupe ALPHA

Gagnez en puissance !

Le cabinet d'avocats Atlantes est totalement engagé auprès des salariés et de leurs représentants. Il partage votre constat : les entreprises sont bien mieux armées que vous pour la défense de vos droits et intérêts. En réponse, Atlantes réunit dans son équipe toutes les compétences et l'engagement nécessaires pour vous former, vous assister, vous conseiller, vous défendre.
Vous allez trouver auprès du cabinet d'avocats Atlantes l'accompagnement qui répond à vos besoins fondamentaux. Vous disposez ainsi d'un point d'entrée unique au service de votre projet et de vos missions.

Evelyn Bledniak, fondatrice, avocat associée au barreau de Paris

Un représentant du personnel averti en vaut deux !

Formez-vous sans perdre de temps aux nouvelles règles du droit du travail. Quelle que soit votre expérience comme représentant du personnel, vous savez que les lois et ordonnances bouleversent les pratiques et étendent vos responsabilités d'élu.
L'équipe Atlantes est totalement mobilisée pour répondre à vos questions, vous informer – avec La plume de l'alouette, nos publications, webinaires, vidéos – vous aider à négocier et à défendre vos droits.
Notre expertise en droit du travail est reconnue. Servez-vous-en !

Diego Parvex, avocat associé au barreau de Paris

Les chiffres qui donnent confiance

Les avocats et les juristes du cabinet Atlantes défendent quotidiennement les salariés dans le cadre de leurs relations contractuelles et traitent plus de 200 affaires par an.

- Plus de 14 000 questions résolues par an dans le cadre de l'assistance juridique
- Plus de 5 500 représentants du personnel formés
- Plus de 750 instances représentatives du personnel sont accompagnées et défendues.

+ INFOS
contactez votre référent Atlantes
(voirpage 31)

Vos formateurs Atlantes agissent tous les jours pour la défense des salariés

Les formatrices et formateurs d'Atlantes que vous allez rencontrer sont à la hauteur des enjeux auxquels vous êtes confrontés, parce qu'ils s'engagent sur le terrain.

Ils sont avocats, juristes en droit social ou experts (comptables, économistes, ergonomes). Ils accompagnent les CSE avec l'assistance juridique en ligne. Ils les préparent aux réunions clé de l'entreprise. Ils les conseillent dans les contentieux individuels et collectifs, conseillers prud'homaux, anciens représentants du personnel. Ils ont du métier, ils parlent comme vous, ils savent comment vous aider à remplir vos missions professionnelles.

Choisissez votre format, choisissez votre lieu

Nous avons les solutions pour que les conditions sanitaires ne freinent pas vos besoins de formation.

En intra, choisissez vos dates et nous définissons ensemble l'organisation de la formation. En inter, optez pour l'une des nombreuses sessions proposées dans votre ville ou à proximité. Ou joignez-vous à une session à distance programmée.

Obtenez les réponses à vos questions concrètes

Nos formateurs organisent leurs sessions en interaction avec vous. Ils s'appuient sur vos questions, vos témoignages et des cas pratiques réels récents. Vous construisez ensemble vos apprentissages, c'est motivant. Et dès votre retour en entreprise, vous mettez en pratique vos nouvelles compétences avec confiance.

De nouvelles interrogations surgissent ? Le cabinet d'avocats Atlantes met à votre disposition une assistance juridique au quotidien (en savoir plus page 30).

En intra, construisez vos acquis en travaillant à partir de vos propres documents. Il suffit de prévoir avec votre formateur un temps de préparation spécifique.

Les certifications qui font la différence

Conformité aux 6 critères qualité définis par la loi, comme le certifie Datadock.

Les formations d'Atlantes sont habilitées pour intégrer le plan de formation de votre entreprise ou établissement.

Agrément pour dispenser la formation économique des membres titulaires des CSE (n° 216-08-19-002 - Préfecture Île-de-France)

Agréments pour la formation de la Commission santé, sécurité et des conditions de travail des membres de la délégation du personnel du CSE

Atlantes (n° 2019-03-06-003 - Préfecture Île-de-France)

Secafi (n° 2017-11-03-002 - Préfecture Île-de-France)

ATLANTES
AVOCATS

La formation fait partie de vos droits d'élu, exercez-les !

L'entreprise emploie plus de 50 salariés et vous êtes élu au CSE ?
Vous avez droit à cinq jours de formation économique avec maintien du salaire.

Vous êtes membre du CSE, de la Commission santé, sécurité et conditions de travail ou référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel ?
La formation nécessaire à vos missions est financée par l'employeur.

Vous êtes délégué syndical ou représentant de proximité ?
Votre CSE peut décider de financer votre formation.

Consultez les articles du Code du travail (page 06) et contactez le service Formation Atlantes pour construire votre projet.

Les « Plus formations » du cabinet d'avocats Atlantes

Atlantes connaît vos besoins et vous propose les formules qui vont vous permettre d'exercer vos droits d'élu dans les meilleures conditions.

Un besoin spécifique ?

Contactez le service Formation Atlantes, il trouvera avec vous une solution.

+ INFOS
contactez-nous :
01 56 53 65 09

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Anticipez et optimisez les coûts

Un plan de formation complet vous donne droit à une réduction de 50 % *

Utilisez vos droits pour planifier - sur 36 mois - vos 5 jours de formation économique et bénéficiez d'une réduction de 50 % sur la dernière journée.

- Vous actualisez vos connaissances et validez vos pratiques
- Vous anticipez vos dépenses budgétaires
- Vous planifiez vos formations selon les disponibilités de chacun

Comment faire ?

Vous envoyez votre projet à : client.formation@atlantes.fr
en indiquant vos dates, les thèmes que vous avez choisis, le nombre de jours et de participants.
Ou vous remplissez ce formulaire en ligne sur : www.atlantes.fr

Atlantes vous aidera à planifier votre programme de formation personnalisé.

(*) cette offre est valable sur 36 mois, en intra uniquement. Elle sera facturée par année de formation.

uniquement
EN INTRA

100 % modulable, votre formation sur mesure

+ INFOS
contactez-nous :
01 56 53 65 09

Les élus de votre CSE ont suivi la formation initiale « Les missions du CSE. Quels rôles ? Quels moyens ? ». Mais ils sont confrontés à des situations spécifiques, comme leur rôle en situation de harcèlement au travail, leur droit d'alerte, l'élaboration de leur avis sur les points clé de l'entreprise…

Pour leur permettre d'élargir leurs connaissances ou d'approfondir leurs compétences sur des sujets majeurs, Atlantes vous propose de construire votre formation sur mesure, en combinant les ateliers pratiques en deux, trois ou quatre modules par jour, selon vos besoins.

Choisissez parmi cette liste et construisez votre programme avec le service Formation d'Atlantes.

Vos formules sur-mesure à la journée

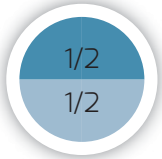

2 modules

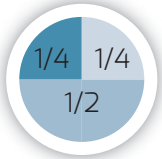

3 modules

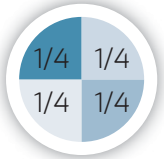

4 modules

- Les bases du CSE
- Les budgets du CSE
- Les membres du bureau
- Les heures de délégation
- Le règlement intérieur du CSE
- La communication du CSE
- Les commissions du CSE (hors CSSCT)
- Le rôle des représentants de proximité
- Les droits d'alerte du CSE
- Les intervenants externes (experts, médecine du travail…)
- Les consultations du CSE : de l'ordre du jour à l'avis motivé
- Le rôle du CSE dans la santé, la sécurité et les conditions de travail
- La Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)
- Les CSE d'établissement et le CSE central
- Les 3 consultations récurrentes du CSE :
  - situation économique et financière
  - orientations stratégiques
  - politique sociale, emploi et conditions de travail
- Le CSE, acteur de la négociation en l'absence de délégué syndical
- Le rôle du CSE en santé, sécurité et environnement dans les établissements à risques
- Les activités sociales et culturelles

Prérequis
Avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE (Réf. RFOCSE)

Vos droits à la formation en tant qu'élu

Pour les titulaires d'un CSE (formation économique)

Dans les entreprises d'au moins cinquante salariés, les membres titulaires d'un comité social et économique élus pour la première fois bénéficient d'un stage de formation économique d'une durée maximale de cinq jours (article L.2315-63 du Code du travail).

- Ces formations sont renouvelées lorsque les représentants ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non (article L.2315-17 du Code du travail).
- Cette formation est imputée sur la durée du congé de formation économique, sociale et syndicale prévu aux articles L.2145-5 et suivants.
- Le temps consacré à cette formation est considéré comme temps de travail et n'est pas imputé sur vos heures de délégation.
- Le salaire des titulaires est donc intégralement maintenu.
- Le financement de la formation est, sauf disposition plus favorable, pris en charge par le budget de fonctionnement de l'instance.
- Vous devez informer votre employeur au minimum 30 jours avant le début du stage. https://www.atlantes.fr/-Demande-de-conges-bulletin-inscription-

Pour la CSSCT, le CSE et le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

- Les membres de la Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT), les membres du CSE et le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions (article L.2315-18 du Code du travail). Cette formation est renouvelée lorsqu'ils ont exercé leur mandat pendant 4 ans, consécutifs ou non.
- La formation dure 3 jours dans les entreprises de moins de 300 salariés et 5 jours dans les autres.
- Le membre de la Commission SSCT, du CSE ou le référent harcèlement qui souhaite bénéficier de son droit à un congé de formation en fait la demande à l'employeur au moins 30 jours avant la date de la formation (article R.2315-17 du Code du travail). Cette demande précise la date à laquelle il souhaite prendre son congé, la durée de celui-ci, le prix du stage et le nom de l'organisme chargé de l'assurer.
- La charge financière de la formation incombe à l'employeur dans des conditions et limites déterminées par voie réglementaire (article L.2315-18 du Code du travail).
- Le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel (article L.2315-16 du Code du travail).

Pour les délégués syndicaux et représentants de proximité

Article L.2315-61 du Code du travail : *« Le Comité social et économique peut décider, par une délibération, de consacrer une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des délégués syndicaux de l'entreprise ainsi qu'à la formation des représentants de proximité, lorsqu'ils existent ».*

SOMMAIRE

FORMATION CSE

08 / Les missions du CSE / Quels rôles ? Quels moyens ?
09 / Le secrétaire du CSE : un rôle central/pivot
10 / Le trésorier : transparence financière et gestion des budgets
11 / L'utilisation des budgets du CSE
12 / Les CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés

CSE/CSSCT ET SANTÉ

13 / Harcèlements et violences au travail
14 / La santé, la sécurité et les conditions de travail
15 / Formation en santé, sécurité et conditions de travail

AGENDA SOCIAL

16 / Élaborer un avis sur les orientations stratégiques
17 / Élaborer un avis sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi
18 / Élaborer un avis sur la situation économique et financière
19 / La négociation collective (avec ou sans délégué syndical)

DÉFENDRE LES SALARIÉS

20 / Réagir en situation de crise
21 / Faire face aux licenciements économiques
22 / Fusion/cession d'entreprise et d'établissement
23 / Assister les salariés lors d'un rupture individuelle
24 / Maîtriser les principes du droit du travail

POSTURE

25 / Vous aider à engager et mener une négociation
26 / Communiquer avec les salariés
27 / Savoir s'exprimer en public
27 / Réguler les conflits

INFOS

28 / Tarifs / Règlement
29 / Bulletin d'inscription
Conditions générales de vente

VOS « SERVICES PLUS » D'ATLANTES

30 / **Votre assistance juridique au quotidien**
Votre accompagnement expert :
Conseil et négociation
Contentieux

31 / **Audit & Diagnostic de votre CSE**
Un examen pour des solutions adaptées
Contacts référent·e·s de proximité

32 / **« Guide pratique juridique »** d'Atlantes
Le CSE et les nouvelles formes
de représentation du personnel

ATLANTES AVOCATS

EN PARTENARIAT AVEC SECAFI Groupe ALPHA

+ INFOS
contactez-nous :
01 56 53 65 09

LES MISSIONS DU CSE
QUELS RÔLES ? QUELS MOYENS ?

Formation de base sur le fonctionnement de votre Comité social d'entreprise

- S'aguerrir aux règles de fonctionnement et à vos droits
- Acquérir les outils face aux différentes stratégies de la direction

Maîtriser l'organisation interne et les règles de fonctionnement du CSE

- Le rôle respectif des membres du CSE
  - de l'ordre du jour à la diffusion du procès-verbal
  - s'appuyer sur les commissions santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) et autres
- La protection des élus

Optimiser les ressources

- Le crédit d'heures et déplacements
- La formation des élus titulaires
- Les ressources financières : budgets et obligations comptables

Quels moyens d'action du CSE ?

- Les droits d'alerte
- Des experts au service du CSE

Les attributions élargies du CSE

- Le rôle économique : les informations-consultations
- Les activités sociales et culturelles
- La santé, la sécurité et les conditions de travail
- Les réclamations individuelles et collectives

Prérequis
Être représentant du salarié dans une entreprise ou un établissement de 50 salariés ou plus

Formation incontournable

2 JOURS

En inter présentiel

Bordeaux	Nantes
19/20 avril 2021	25/26 mai 2021
08/09 juin 2021	21/22 juin 2021
27/28 sept. 2021	13/14 sept. 2021
Lille	**Paris**
22/23 juin 2021	22/23 mars 2021
06/07 sept. 2021	22/23 avril 2021
Lyon	14/15 juin 2021
15/16 avril 2021	05/06 juillet 2021
10/11 juin 2021	20/21 sept. 2021
02/03 sept. 2021	**Rennes**
Marseille	10/11 mai 2021
12/13 avril 2021	**Strasbourg**
27/28 sept. 2021	27/28 mai 2021
Metz	**Toulouse**
10/11 mai 2021	15/16 juin 2021
07/08 juin 2021	14/15 sept. 2021
09/10 sept. 2021	

Formation disponible en inter distanciel

24/25 mars 2021	03/04 mai 2021
01/02 avril 2021	23/24 sept. 2021

Tarifs : page 28
Bulletin d'inscription : page 29
Préinscription en ligne sur :
www.atlantes.fr/formation

Formation en intra : contactez-nous !

LE SECRÉTAIRE DU CSE : UN RÔLE CENTRAL/PIVOT

Organisation et méthode pour optimiser ses missions

- Mettre en place des outils pour organiser les relations avec la direction et les élus
- Organiser le fonctionnement du CSE : des préparatoires à la communication aux salariés

Désigner le secrétaire

- Les règles de désignation
- Les règles de révocation
- Les règles de remplacement

L'interlocuteur pivot des élus

- L'animation du CSE en organisant :
  - les relations avec les élus : le bureau du CSE, le trésorier, les préparatoires, la gestion administrative
  - le lien avec les commissions, les représentants de proximité
  - le lien entre la direction et les élus sur les procédures d'information-consultation
  - la gestion des contrats de travail des salariés du CSE
  - les relations avec les interlocuteurs externes : inspection et médecine du travail, expert libre et légal, commissaire aux comptes, Urssaf
- Les responsabilités légales du secrétaire
- Les relations avec la direction :
  - l'élaboration au contenu de l'ordre du jour
  - le respect du règlement intérieur et des prérogatives du CSE

De l'animation des réunions à la communication aux salariés

- L'organisation de la réunion plénière
- La promotion de la communication auprès des salariés : le procès-verbal et les autres outils

Prérequis
Avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE (Réf. RFOCSE)

Formation avec exercices de mise en situation

1 JOUR

En inter présentiel

Bordeaux	**Nantes**
14 avril 2021	14 avril 2021
Lille	02 sept. 2021
29 mars 2021	**Paris**
21 juin 2021	07 avril 2021
09 sept. 2021	10 mai 2021
Lyon	09 juillet 2021
08 avril 2021	27 sept. 2021
07 juin 2021	**Strasbourg**
01 sept. 2021	26 mai 2021
Marseille	**Toulouse**
11 juin 2021	07 juin 2021
Metz	13 sept. 2021
11 juin 2021	
14 sept. 2021	

Formation disponible en inter distanciel

29 mars 2021
21 mai 2021

Tarifs : page 28
Bulletin d'inscription : page 29
Préinscription en ligne sur :
www.atlantes.fr/formation

Formation en intra : contactez-nous !

LE TRÉSORIER : TRANSPARENCE FINANCIÈRE ET GESTION DES BUDGETS

Clés de la bonne gestion financière du CSE

- Acquérir les techniques et outils de gestion des budgets pour assurer une gestion sécurisée
- Mobiliser les moyens adéquats pour faire face aux obligations

Des obligations comptables fonction de la taille de votre CSE

- Lesquelles vous sont applicables ?
- Quelle comptabilité ?

Les différentes obligations légales

- Quelles responsabilités du trésorier ?
- Quelles procédures comptables à mettre en œuvre ? Justificatifs, archives, le règlement intérieur, l'expert-comptable du CSE, les logiciels de gestion…
- De l'approbation des comptes au rapport d'activité et de gestion
- Cas particuliers :
  - la Commission des marchés
  - le Comité social et économique central (CESC) et les obligations comptables
  - le Comité d'activités sociales et culturelles inter-entreprise (CASCI)

La pratique budgétaire et le suivi

- La construction des budgets
- Le suivi budgétaire et l'analyse des écarts entre prévision et réalisation : les procédures internes

La pratique comptable

- Les investissements, les stocks, les provisions et autres notions comptables incontournables
- L'expert-comptable, le commissaire aux comptes du CSE, les audits

Prérequis

Avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE (Réf. RFOCSE)

1 JOUR

En inter présentiel

Bordeaux	
15 avril 2021	
Lille	
31 mars 2021	
28 juin 2021	
08 sept. 2021	
Lyon	
09 avril 2021	
15 juin 2021	
01 juillet 2021	
23 sept. 2021	
Marseille	
04 juin 2021	
Metz	
27 avril 2021	
Nantes	
15 avril 2021	
24 juin 2021	
Paris	
01 avril 2021	
16 juin 2021	
Toulouse	
20 avril 2021	

Formation disponible en inter distanciel

23 mars 2021	01 juin 2021
20 mai 2021	

Tarifs : page 28
Bulletin d'inscription : page 29
Préinscription en ligne sur :
www.atlantes.fr/formation

Formation en intra : contactez-nous !

L'UTILISATION DES BUDGETS DU CSE

La gestion des budgets du CSE au service des objectifs des élus

- Gérer les budgets sans discrimination, ni risque, dans le respect de la loi et en fonction des objectifs définis par le CSE

Fonctionnement et actions sociales et culturelles (ASC) : des budgets distincts et des règles communes

- Calcul de la nouvelle assiette depuis 2017 : quels impacts ?
- Les règles d'utilisation
- Les obligations comptables et les budgets prévisionnels

Politique sociale, risques Urssaf et autres

- Définir sa politique d'ASC
- Les bénéficiaires, les prestations et les règles d'attribution
- Le régime social des prestations et le contrôle Urssaf
- ASC, quels risques : assurances, prêts aux salariés… ?

Le CSE en tant que contractant : quelles précautions à prendre ?

- Les contrats avec les prestataires
- Le CSE en tant qu'employeur

Prérequis

Avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE (Réf. RFOCSE)

1 JOUR

En inter présentiel

Bordeaux	**Nantes**
16 avril 2021	23 juin 2021
30 sept. 2021	**Paris**
Lille	26 mars 2021
30 mars 2021	22 juin 2021
24 juin 2021	24 sept.2021
Lyon	**Toulouse**
07 avril 2021	27 mai 2021
14 juin 2021	
22 sept. 2021	
Marseille	
03 juin 2021	
30 sept. 2021	
Metz	
26 avril 2021	
17 juin 2021	

Formation disponible en inter distanciel

12 mai 2021

Tarifs : page 28
Bulletin d'inscription : page 29
Préinscription en ligne sur :
www.atlantes.fr/formation

Formation en intra : contactez-nous !

LE CSE DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Gestion sur mesure des besoins du CSE dans un périmètre particulier

- Optimiser les moyens d'action
- Identifier les priorités en fonction des spécificités de l'entreprise

Les particularités du fonctionnement du CSE

- Les membres
- Les heures de délégation
- La formation
- Les déplacements
- Les réunions

Les attributions du CSE

- Les réclamations individuelles et collectives
- Le droit d'alerte en cas d'atteinte aux personnes
- Le droit d'alerte en cas de danger grave et imminent
- Les enquêtes
- Le rôle dans la santé et la sécurité

Les cas de consultations

- Les thématiques de consultations
- La procédure de la consultation

Prérequis
Être élu du CSE dans une entreprise ou un établissement de moins de 50 salariés

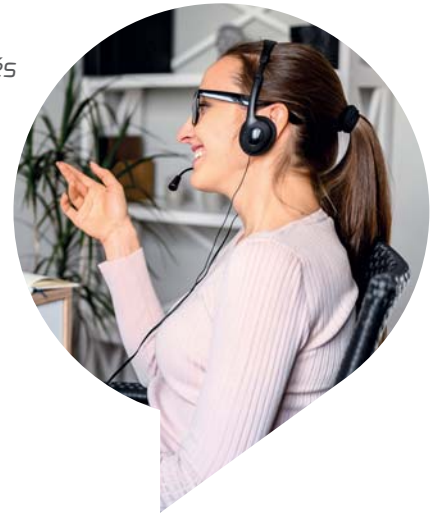

1 JOUR

En inter présentiel

Bordeaux	12 mai 2021
Lyon	18 mai 2021
Marseille	14 juin 2021
Metz	17 mai 2021
Paris	25 mai 2021
Toulouse	21 avril 2021

Répondre aux spécificités des petites entreprises

Formation disponible en inter distanciel

09 avril 2021
31 mai 2021

Tarifs : page 28
Bulletin d'inscription : page 29
Préinscription en ligne sur :
www.atlantes.fr/formation

Formation en intra : contactez-nous !

HARCÈLEMENTS ET VIOLENCES AU TRAVAIL

Référentiel pratique de prévention et d'actions

- Repérer et identifier les situations
- Accompagner, conseiller les salariés et définir les actions possibles

Les différentes formes de harcèlements : définitions et actualités

Les obligations de l'employeur : prévenir et sanctionner

Le référent harcèlement du CSE : quel rôle et quel poids ?

- Quelle articulation avec le CSE et les enjeux de santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) ?
- Les moyens du référent harcèlement

Le référent harcèlement de l'entreprise

Les acteurs externes à l'entreprise

- L'inspection du travail
- La médecine du travail
- La police judiciaire

Identifier une situation de harcèlement sexuel

- Les caractéristiques du harcèlement sexuel
- La jurisprudence existante
- Les outils d'évaluation des situations

Agir contre le harcèlement sexuel

- Quelles actions vis-à-vis de l'employeur ?
- Quelles actions avec l'inspection du travail ?
- Le droit d'alerte
- Quelles actions judiciaires ?

Les autres formes de violences au travail : le harcèlement moral et l'émergence du harcèlement lié aux méthodes de gestion

Prérequis

Avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE (Réf. RFOCSE)

1 JOUR

En inter présentiel

Bordeaux	Nantes
13 juin 2021	30 juin 2021
Lille	Paris
14 juin 2021	21 avril 2021
21 sept. 2021	11 juin 2021
Lyon	Toulouse
31 mars 2021	17 juin 2021
18 juin 2021	
Marseille	
02 juin 2021	
17 sept. 2021	
Metz	
22 mars 2021	

Module sur la base de cas pratiques

Formation disponible en inter distanciel

16 avril 2021	05 juillet 2021
02 juin 2021	08 sept. 2021

Tarifs : page 28

Bulletin d'inscription : page 29

Préinscription en ligne sur : **www.atlantes.fr/formation**

Formation en intra : contactez-nous !

SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL : LE CADRE JURIDIQUE

Santé, sécurité et conditions de travail : une prérogative à part entière du CSE

- Articuler les différents acteurs en SSCT
- Devenir un acteur de prévention

Formation économique

Les acteurs au sein de l'entreprise en SSCT

- L'articulation des rôles et attributions :
  - le CSE
  - les représentants de proximité,
  - la Commission SSCT
  - l'employeur
  - le référent lutte contre le harcèlement sexuel, les agissements sexistes et autres
  - les organisations syndicales
- L'organisation des relations :
  - l'accord de fonctionnement
  - les représentants de proximité
  - le règlement intérieur...

La place de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans l'entreprise

- Les documents obligatoires, les informations-consultations récurrentes et non récurrentes (politique sociale et autres consultations récurrentes, rapport annuel, projets importants et autres projets ponctuels...) : les mener et s'en servir
- Les outils : droits d'alerte, analyse des risques...

Mobiliser les moyens du CSE en fonction des situations et objectifs

- Les éléments internes de méthodologie : inspections et enquêtes
- Les moyens externes : expertise, médecine du travail, inspection du travail...

Prérequis

Avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE (Réf. RFOCSE)

1 JOUR

En inter présentiel

Bordeaux	Nantes
15 avril 2021	01 juillet 2021
29 sept. 2021	**Paris**
Lille	25 mai 2021
10 juin 2021	21 juin 2021
Lyon	22 sept. 2021
12 mai 2021	**Toulouse**
02 juillet 2021	26 mai 2021
Marseille	
07 avril 2021	
21 juin 2021	
29 sept. 2021	
Metz	
30 mars 2021	
09 juin 2021	

Formation disponible en inter distanciel

07 avril 2021
03 sept. 2021

Tarifs : page 28
Bulletin d'inscription : page 29
Préinscription en ligne sur : **www.atlantes.fr/formation**

Formation en intra : contactez-nous !

FORMATION EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Module destiné aux membres titulaires et suppléants du CSE (entreprise + ou - 300 salariés)

- Repérer les missions du CSE en matière de SSCT
- Appliquer le vocabulaire de la prévention
- Identifier les différents acteurs de la prévention des risques
- S'organiser entre acteurs avant, pendant et après les réunions du CSE
- Rédiger un avis motivé sur les sujets SSCT
- Relier l'ensemble des sujets SSCT, économiques et stratégiques

Le cadre réglementaire du CSE sur les sujets SSCT

- Les différentes configurations possibles des IRP, leurs missions, fonctionnement et moyens respectifs : CSE central, CSE d'établissement, CSSCT, RP...
- La Commission SSCT : spécificités et articulation avec le CSE
- Le vocabulaire et les principes de prévention
- La démarche de prévention des risques professionnels

Les réunions et les informations-consultations du CSE

- Les documents centraux du CSE en SSCT : rapport annuel, PAPRIPACT et DUERP
- La consultation du CSE en matière de SSCT
- Le recours à l'expertise : pourquoi, quand et comment ?
- Les étapes clés d'une réunion CSE efficace

Le CSE sur le terrain

- La définition du travail
- L'analyse d'une situation de travail
- L'enquête suite à un accident du travail ou maladie professionnelle, inspection, danger grave et imminent et droit de retrait
- Le recours à l'expertise et le risque grave
- Les risques professionnels et la pénibilité
- La communication et le plan d'action du CSE

Les critères d'évaluation

- Quiz, mise en situation, exercices

Formation financée par l'entreprise

3 OU 5 JOURS

En inter présentiel

Bordeaux	Nantes
22-24 mars 2021	08-10 mars 2021
25-26 mars 2021 *	29-30 mars 2021 *
21-23 juin 2021	**Paris**
24-25 juin 2021 *	17-19 mai 2021
Lille	26-28 mai 2021
12-14 avril 2021	14-16 juin 2021
15-16 avril 2021 *	17-18 juin 2021 *
Lyon	**Toulouse**
06-08 avril 2021	29-31 mars 2021
09-10 juin 2021 *	01-02 avril 2021 *
15-17 juin 2021	14-16 juin 2021
Metz	18-19 juin 2021 *
03-04 juin 2021 *	
14-16 juin 2021	

Tronc commun de 3 jours pour tous les CSE
(*) Complément de 2 jours réservé aux CSE des entreprises de plus de 300 salariés

Formation possible en distanciel

EN PARTENARIAT AVEC SECAFI Groupe ALPHA

Tarifs : page 28
Bulletin d'inscription : page 29
Préinscription en ligne sur : **www.atlantes.fr/formation**

Demandes particulières (intra, formations techniques, journées particulières) : contactez-nous !

ÉLABORER UN AVIS SUR LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Outils de décryptage des sujets majeurs

- Pouvoir anticiper les évolutions possibles de l'entreprise et de l'emploi

L'information-consultation du CSE en pratique et la jurisprudence récente

- Les informations légales
  Quels documents ? Quand ? Comment ?
- La base de données économiques et sociales (BDES), un document inévitable pour anticiper
- Les délais préfix / Le cadre négocié
  Dans quel cadre êtes-vous ?
- Le recours à l'expertise

Comprendre les différentes informations transmises par l'employeur et rendre un avis motivé

- Les informations transmises dans le cadre de la consultation sur les orientations stratégiques et leurs conséquences : comment lire des informations ?

Prérequis

Avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE (Réf. RFOCSE)

- Anticiper sur les conséquences et proposer des alternatives sur :
  - l'activité, l'emploi, l'évolution des métiers et des compétences, l'organisation du travail, le recours à la sous-traitance, à l'intérim, à des contrats temporaires
  - la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)
  - les orientations de la formation professionnelle
- La consultation du CSE sur les orientations stratégiques et leurs conséquences :
  - rendre un avis motivé : pourquoi ? à qui ?
  - comment rendre un avis : accompagnement d'un expert, travaux avec la Commission SSCT

L'avis du CSE et les négociations sur la gestion des emplois et des parcours professionnels et la mixité des métiers : le lien avec les organisations syndicales

1 JOUR

En inter présentiel

Bordeaux	14 juin 2021
Lille	22 mars 2021
Lyon	01 avril 2021 30 sept. 2021
Metz	18 mai 2021
Nantes	18 mai 2021 10 sept. 2021
Paris	31 mars 2021

Information-consultation obligatoire

EN PARTENARIAT AVEC
SECAFI Groupe ALPHA

Tarifs : page 28
Bulletin d'inscription : page 29
Préinscription en ligne sur :
www.atlantes.fr/formation

Formation en intra :
contactez-nous !

ÉLABORER UN AVIS SUR LA POLITIQUE SOCIALE, LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET L'EMPLOI

- Maîtriser les enjeux de cette consultation aux multiples facettes
- Identifier vos priorités

L'information-consultation du CSE en pratique en 2021 et la jurisprudence récente

- Les informations légales
  Quels documents ? Quand ? Comment ?
- Travailler avec l'expert du CSE
- L'articulation avec l'éventuelle Commission SSCT

Comprendre les différentes informations transmises par l'employeur et rendre des avis motivés en fonction de vos priorités

- Les investigations sur vos enjeux :
  - la rémunération (égalité professionnelle, discrimination)
  - le temps et la charge de travail
  - la prévention (lien avec la Commission SSCT et les autres acteurs de la prévention), la déconnexion, la qualité de vie au travail (QVT), le télétravail et la négociation annuelle obligatoire (NAO)...
  - la formation professionnelle et la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)
  - le niveau et la nature des emplois
- Comment passer du constat à l'action ?
  Quels liens avec les sujets de négociation ?

Situation préoccupante : que faire ?

- Le droit d'alerte sociale
- Le danger grave et imminent (DGI) et l'enquête

L'avis motivé du CSE, un outil pour les négociations menées par les organisations syndicales notamment sur la GPEC, la QVT, le temps de travail...

Prérequis

Avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE (Réf. RFOCSE)

1 JOUR

En inter présentiel

Bordeaux	Nantes
22 mars 2021	19 mai 2021
18 juin 2021	Paris
Lyon	30 mars 2021
17 mai 2021	23 juin 2021
Metz	Toulouse
04 juin 2021	09 juin 2021

Information-consultation obligatoire

En intra, cette formation est adaptée à l'entreprise sur la base des documents dont dispose le CSE

Tarifs : page 28
Bulletin d'inscription : page 29
Préinscription en ligne sur :
www.atlantes.fr/formation

Formation en intra :
contactez-nous !

ÉLABORER UN AVIS SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

1 JOUR

En inter présentiel

Bordeaux	21 avril 2021
Lille	26 mars 2021
Metz	10 juin 2021
Nantes	16 avril 2021
Paris	23 sept. 2021
Rennes	31 mars 2021
Toulouse	08 juin 2021

Information-consultation obligatoire

- Mieux comprendre les informations économiques, financières ou sociales pertinentes dans votre entreprise

L'information-consultation du CSE en pratique en 2021 et la jurisprudence récente

- Les informations légales
  Quels documents ? Quand ? Comment ?
- La base de données économiques et sociales (BDES) obligatoire
- L'expertise

Comprendre les différentes informations transmises par l'employeur et rendre un avis motivé

- Les différents documents comptables et d'activité et leurs grands principes de construction (compte de résultat, bilan)
- Les différents indicateurs (EBITDA, EBE, Cash Flow…)
- Les différentes spécificités sectorielles (privé, associatif…)
- L'appartenance à un Groupe :
  quelles conséquences (redevances, dividendes, prix de transfert…) ?

Situation économique préoccupante : le droit d'alerte économique

L'avis du CSE, un outil pour les négociations menées par les organisations syndicales sur la négociation annuelle obligatoire (NAO), sur les accords de performance collective (APC), d'intéressement…

En intra, cette formation est adaptée à l'entreprise sur la base des documents dont dispose le CSE

Formation disponible en inter distanciel

07 mai 2021
03 juin 2021

Prérequis
Avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE (Réf. RFOCSE)

EN PARTENARIAT AVEC
SECAFI Groupe ALPHA

Tarifs : page 28
Bulletin d'inscription : page 29
Préinscription en ligne sur :
www.atlantes.fr/formation

Formation en intra : contactez-nous !

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE
(avec ou sans délégué syndical)

Nouvelles pratiques, nouveaux accords, nouveaux enjeux

- Mesurer les enjeux, risques et opportunités de la négociation collective après avoir intégré la nouvelle articulation : accord d'entreprise / convention collective / loi
- Structurer la négociation

Depuis 2016, la loi a multiplié les cas de négociation collective et en a profondément modifié les règles. La crise sanitaire et économique de 2020 et 2021 s'accompagne d'ores et déjà d'une recrudescence de la négociation.
Avec ou sans délégué syndical, la négociation est potentiellement un exercice périlleux dès lors que les accords peuvent être désormais défavorables aux salariés.

Les parties habilitées à la négociation d'un accord collectif et les règles applicables

- La négociation avec un délégué syndical
- La négociation avec un élu mandaté par une organisation syndicale
- La négociation avec le CSE
- La négociation avec un salarié mandaté par une organisation syndicale
- La négociation avec le Conseil d'entreprise

La durée des accords : un enjeu de négociation

Les 3 temps de la négociation obligatoire

Les nouveaux accords

- L'accord de performance collective (APC)
- L'accord de rupture conventionnelle collective (RCC)
- L'accord d'activité partielle de longue durée (APLD)

Les conditions de validité des accords : représentativité et référendum

Prérequis
Avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE (Réf. RFOCSE)

1 JOUR

En inter présentiel

Bordeaux	**Nantes**
04 mai 2021	27 mai 2021
Lille	30 sept. 2021
27 avril 2021	**Paris**
28 sept. 2021	19 avril 2021
Marseille	
28 avril 2021	
23 sept. 2021	
Metz	
28 avril 2021	

Formation disponible en inter distanciel

Formation sans délégué syndical
16 sept. 2021

Formation avec délégué syndical
17 sept. 2021

Tarifs : page 28
Bulletin d'inscription : page 29
Préinscription en ligne sur :
www.atlantes.fr/formation

Formation en intra : contactez-nous !

RÉAGIR EN SITUATION DE CRISE

Activité économique ralentie ? Impact COVID-19 ? Annonces de restructuration ? Soyez prêt !

- S'approprier les nouveaux dispositifs
- Identifier les priorités et préparer la stratégie du CSE et des organisations syndicales (OS)
- Peser dans les négociations

NOUVEAU

La réorganisation/restructuration de l'entreprise avec ou sans compression d'effectif

Les restructurations et de nouveaux accords comme alternatives aux licenciements

- L'accord de performance collective (APC)
- L'accord d'activité partielle de longue durée (APLD)
- Le temps de travail…

Les licenciements économiques : quelles marges de négociation ?

- La procédure d'information-consultation et le motif économique
- Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) et le plan de départ volontaire (PDV)

La rupture conventionnelle collective

Comment affronter opérationnellement les situations de crise ?

- Le rôle des élus CSE/OS :
  - établir les tactiques
  - définir les postures
  - développer une stratégie et des objectifs
  - utiliser les bons outils juridiques

Les transitions collectives

Prérequis
Avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE (Réf. RFOCSE)

1 JOUR

En inter présentiel

Lille
14 sept. 2021
Lyon
06 avril 2021
17 sept. 2021
Paris
30 sept. 2021

Formation disponible en inter distanciel

31 mars 2021
03 juin 2021

Tarifs : page 28
Bulletin d'inscription : page 29
Préinscription en ligne sur :
www.atlantes.fr/formation

Formation en intra : contactez-nous !

FAIRE FACE AUX LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES

1 JOUR

Formation uniquement en intra

Anticipation et intervention lors d'une crise sociale majeure

- Se préparer à la spécificité des procédures de licenciement pour motif économique
- Clarifier le rôle du CSE et des organisations syndicales et les enjeux de procédure et des négociations

Le motif économique : définition

La procédure d'information/consultation du CSE et le rôle des experts

L'obligation de reclassement interne : portée

Les critères d'ordre de licenciement et les catégories professionnelles

Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)
La négociation par les organisations syndicales et le rôle du CSE

Le volontariat et les nouveaux accords de rupture conventionnelle collective

Le contrôle administratif et les voies de recours

Prérequis
Avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE (Réf. RFOCSE)

Formation possible en distanciel

Il est possible de préparer cette formation sur la base de vos documents moyennant un temps de préparation spécifique

Tarifs : nous consulter pour l'élaboration d'un devis

Formation en intra : contactez-nous !

ASSISTER LES SALARIÉS LORS D'UNE RUPTURE INDIVIDUELLE

1 OU 2 JOURS

Formation uniquement en intra

Préparation opérationnelle de la défense des salariés

- Identifier les situations juridiques et procédures applicables
- Faire respecter les droits des salariés

Les situations pouvant impacter le contrat à durée indéterminée (CDI)

- Le changement entre les conditions de travail et les modifications sur le contrat
- La suspension du contrat (maladie, maternité, congé parental…)

Les différentes ruptures individuelles du CDI, la procédure applicable et les indemnités

- La démission
- La rupture conventionnelle individuelle et collective
- Le licenciement individuel (disciplinaire, inaptitude, absences répétées…)
- La prise d'acte et la résiliation judiciaire (procédures et motifs)

L'introduction aux licenciements économiques

- La définition du licenciement économique
- Le schéma des procédures économiques (licenciement individuel, licenciement collectif entre 2 et 9, et de 10 salariés et plus)
- Les droits spécifiques du salarié et le rôle des représentants du personnel

La préparation du dossier : de l'entretien préalable au Conseil de Prud'hommes

La procédure spécifique de rupture du contrat de travail des salariés protégés

Prérequis
Avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE (Réf. RFOCSE)

Tarifs : nous consulter pour l'élaboration d'un devis

Formation en intra : contactez-nous !

Possibilité d'un format sur deux jours avec mises en situation (cas pratiques)
Nous fournir l'intitulé et le numéro de votre convention collective pour les mises en situation

MAÎTRISER LES PRINCIPES DU DROIT DU TRAVAIL

1 OU 2 JOURS

Formation uniquement en intra

Comprendre le droit pour agir à bon escient

- Être à l'aise avec la nouvelle architecture des normes et la place de l'accord d'entreprise
- Acquérir de nouveaux réflexes en droits individuels et collectifs
- Éviter les pièges

Manipuler et articuler les sources du droit du travail

- La place de l'accord d'entreprise et de la convention collective
- Lire le Code du travail : l'ordre public et les dispositions supplétives

Solliciter les acteurs extérieurs pour vous assister

- le rôle et le poids :
  - de l'inspection du travail
  - des services de santé au travail
  - de l'autorité judiciaire
  - des experts juriques et économiques

Les fondamentaux du droit collectif

- Le rôle et la mission du CSE
- Le rôle et la mission des organisations syndicales et des délégués syndicaux

La seconde journée est consacrée à des exercices de mise en situation

Les fondamentaux du droit individuel

- Le droit disciplinaire
- La durée du travail et les congés payés
- La rupture du contrat de travail
- La maladie, accident de travail et inaptitude
- La lettre de licenciement

Prérequis

Avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE (Réf. RFOCSE)

Tarifs : nous consulter pour l'élaboration d'un devis

Formation en intra : contactez-nous !

FUSION/CESSION D'ENTREPRISE ET D'ÉTABLISSEMENT

1 JOUR

Formation uniquement en intra

Nouvelle donne en matière de restructuration juridique et économique

- Appréhender les conditions sociales futures suite à des opérations de fusion et cession
- Préparer les négociations adaptées

Classification des différentes formes de restructuration et montages juridiques et financiers

La procédure d'information et de consultation et le rôle du CSE

Les incidences de ces opérations sur le statut individuel

- Le devenir du contrat de travail et les conditions de recours à l'article L.1224-1 du Code du travail
- L'application volontaire de l'article L.1224-1 du Code du travail : conséquences
- Quand y-a-t-il modification du contrat de travail ou des conditions de travail ?

Le cas particulier du licenciement économique avant transfert d'entreprise

Les incidences de ces opérations sur le plan des accords collectifs

- Le devenir des conventions et accords collectifs d'entreprise et usages et engagements unilatéraux : conséquences pour les salariés
- Les accords de transition et d'adaptation

Le transfert des salariés protégés et le devenir des instances représentatives du personnel (délégués syndicaux, CSE)

- À quelles conditions y a-t-il maintien des instances et des mandats ?
- Le devenir des budgets et des biens du CSE

Prérequis
Avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE (Réf. RFOCSE)

Tarifs : nous consulter pour l'élaboration d'un devis

Formation en intra : contactez-nous !

Il est possible de préparer cette formation sur la base de vos documents moyennant un temps de préparation spécifique

VOUS AIDER À ENGAGER ET MENER UNE NÉGOCIATION

Méthodologie relationnelle opérationnelle

- Maîtriser les enjeux de la négociation
- Définir sa stratégie et négocier des moyens

La négociation au quotidien

- Construire ses stratégies au travers des relations quotidiennes avec la direction
- La stratégie « d'image » des représentants du personnel (les attitudes au quotidien)
- Comment structurer un mode de fonctionnement pérenne ?

La négociation de crise

- Construire une stratégie de négociation dans l'urgence
- Organiser sa négociation : éléments de méthode
- Les attitudes des négociateurs

Prérequis

Être représentant du personnel amené à négocier

1 JOUR

En inter présentiel

Bordeaux	Nantes
06 mai 2021	28 mai 2021
Lille	Paris
28 avril 2021	20 avril 2021
Marseille	03 sept. 2021
27 avril 2021	
24 sept. 2021	
Metz	
29 avril 2021	

Formation orientée « savoir-être »

Module sur la base de mises en situation et cas pratiques

Tarifs : voir page 28
Bulletin d'inscription : page 29
Préinscription en ligne sur :
www.atlantes.fr/formation

Formation en intra :
contactez-nous !

COMMUNIQUER AVEC LES SALARIÉS

1 JOUR

Formation uniquement en intra

Un enjeu vital pour le CSE

- Réfléchir à vos propres enjeux de communication
- Définir à quel moment, selon quelles modalités, quels messages et à qui ?

Qu'est-ce qu'une stratégie de communication ?

- Recenser l'ensemble des ressources de communication
- Évaluer l'efficacité des dispositifs et des outils
- Bâtir une cartographie de l'ensemble des interlocuteurs

Gérer l'image de l'instance : le cadre d'une communication réussie

- Les enjeux, mise au point, qualité et pérennisation de l'image de votre CSE
- Créer une identité visuelle

Quelques règles pour être lu à l'heure de la sur-communication médiatique

- Savoir écrire un texte lisible, synthétiser et mettre en valeur son écrit : le flash info CSE
- Définir le message essentiel

Mener une enquête : enjeux et techniques de l'enquête et de l'après-enquête

Prérequis

Avoir été formé au préalable sur le fonctionnement de base du CSE (Réf. RFOCSE)

Module sur la base de mises en situation et cas pratiques

Tarifs : nous consulter pour l'élaboration d'un devis

Formation en intra : contactez-nous !

2 FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1 JOUR
chacune

Formations uniquement en intra

SAVOIR S'EXPRIMER EN PUBLIC

- Défendre son point de vue et ses idées et savoir écouter
- S'affirmer sans agresser

Les préalables à l'affirmation de soi

Les attitudes d'affirmation de soi

L'expérimentation de l'affirmation de soi dans différentes situations

Les différentes étapes de la communication respectueuse pour soi et pour l'autre

- Différencier l'observation, le ressenti, les jugements
- Repérer ses émotions, sentiments et ceux de l'autre
- Canaliser les éléments générant les émotions
- Savoir s'affirmer dans la négociation

Tarifs : nous consulter pour l'élaboration d'un devis

Formation en intra : contactez-nous !

RÉGULER LES CONFLITS

- Se positionner dans une situation conflictuelle
- Connaître des astuces

Appréhender le conflit

Repérer les différentes attitudes ou postures dans le conflit

Se positionner dans une situation d'affrontement : gérer ses émotions, le respect et la médiation

Exercer son mandat en s'appuyant sur trois axes

- Organiser l'activité à partir de ses compétences
- Organiser la circulation de la parole
- Garantir les règles

Formations sur la base d'exercices pratiques et mises en situation

TARIFS

En inter présentiel

390 € net/jour/pers. (déjeuner compris)

À partir de 3 inscrits à la même session, **350** € net/jour/pers.

À partir de 5 inscrits à la même session, **330** € net/jour/pers.

Tarifs spécifiques pour la formation en santé, sécurité et conditions de travail (Réf. 240-242)

380 € net/jour/pers (déjeuner compris)

À partir de 2 inscrits (même session), **325** € net/jour/pers.

À partir de 5 inscrits (même session), **280** € net/jour/pers.

En inter distanciel

355 € net/jour/pers.

À partir de 3 inscrits (même session), **330** € net/jour/pers.

À partir de 5 inscrits (même session), **300** € net/jour/pers.

Formation en intra, formations techniques, journées particulières contactez-nous !

Atlantes est un organisme de formation non assujetti à TVA.

Pour vous inscrire, utilisez le bulletin d'inscription se trouvant en page 29.

Préinscription en ligne sur :
www.atlantes.fr/formation

Règlement

Agrément

Atlantes est un organisme de formation enregistré sous le numéro 11 75 52 968 75, agréé pour la formation économique des élus sous le numéro 2016-08-19-002 et pour la formation santé, sécurité et conditions de travail des élus sous le numéro 2019-03-06-003. Référencé dans Datadock sous le numéro 0032998.

Secafi est un organisme de formation enregistré sous le numéro 11 75 44 133 75, agréé pour la formation santé, sécurité et conditions de travail des membres du CSE sous le numéro 2017-11-03-002. Référencé dans Datadock sous le numéro 0034314.

La circulaire du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle du 14 mai 1985 précise dans son article 223 qu'un organisme porte son agrément sur l'ensemble du territoire.

Financement

La formation SSCT présentée page 15 est prise en charge par l'employeur, le bon de commande devra donc être signé par l'employeur et faire référence éventuellement à un paiement OPCO.

Sauf convention particulière avec l'employeur, le montant de nos formations, si elles concernent les élus, sont à imputer sur votre budget de fonctionnement. Dans le cadre d'un financement par l'employeur, il doit être cosignataire du devis.

Paiement

Le règlement du prix du stage est à effectuer à l'inscription, comptant et sans escompte par chèque :

- à l'ordre de Secafi pour la formation (Réf. 240-242) de la page 15,
- à l'ordre de Atlantes pour les autres formations.

Une pénalité de 9 % l'an sera appliquée prorata temporis en cas de retard de paiement.

ATLANTES AVOCATS

EN PARTENARIAT AVEC SECAFI Groupe ALPHA

+ INFOS
contactez-nous :
01 56 58 60 72

Bulletin d'inscription à photocopier
2021-2-CC

Entreprise : .....

Effectif : ..... Secteur d'activité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... N° siret : .....

Courriel : ..... Date élections : .....

Adresse de facturation (si différente ou OPCO) : .....

.....

Nom du DRH ou responsable formation (SSCT) : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Thème de la formation choisie *(un bulletin par thème)* : .....

.....

Date(s) de la session : ..... Ville sélectionnée : .....

Liste des participants

Nous inscrivons les élus suivants à la session de formation indiquée ci-dessus.
(le courriel est nécessaire pour recevoir vos convocations)

■ Nom et prénom : ..... Mandat : .....

Téléphone portable : ..... Courriel : .....

Montant : ..... € x ..... jours = ... €

■ Nom et prénom : ..... Mandat : .....

Téléphone portable : ..... Courriel : .....

Montant : ..... € x ..... jours = ... €

■ Nom et prénom : ..... Mandat : .....

Téléphone portable : ..... Courriel : .....

Montant : ..... € x ..... jours = ... €

Cabinet d'avocats Atlantes - 21 bis, rue du Champ de l'Alouette - 75013 PARIS
Tél. 01 56 58 60 72 - Fax 01 56 53 65 15 - client.formation@atlantes.fr
Société au capital de 598 000 € - RCS Paris 445 382 344

Conditions générales de vente

L'inscription à une formation implique l'acceptation complète sans réserve des présentes conditions générales. Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse du responsable d'Atlantes, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. Le cabinet d'avocats Atlantes est un organisme de formation enregistré sous le n° 11 75 52 968 75. Il est agréé pour la formation économique des élus du CSE sous le n° 2016-08-19-002 en préfecture d'Île-de-France.

Règlement par un organisme payeur désigné par le client

En cas de paiement effectué par un organisme désigné par le client, il appartient au bénéficiaire de procéder à la demande de prise en charge et de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. Le client reste en tout état de cause responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de son mandataire dont il est solidaire. En cas d'une prise en charge financière partielle par l'organisme payeur, le client sera facturé du reliquat.

Report d'une formation

Dans le cas où le nombre de participants à un stage est jugé pédagogiquement insuffisant, le prestataire se réserve le droit d'ajourner ce stage au plus tard une semaine avant la date prévue sans que le client puisse prétendre à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

Responsabilité

La responsabilité du prestataire ne pourra être mise en cause, dans le cas où des dégradations ou des dommages seraient causés à des tiers et/ou aux propriétaires des locaux mis à disposition par le prestataire, par les participants aux stages pendant la durée dwes sessions de formation.

Attestation de présence

L'attestation de participation au stage est adressée, sur demande, à l'issue de la formation.

Cas d'empêchement

En cas d'empêchement majeur, vous avez la possibilité de vous faire remplacer par un collègue.
Toute annulation doit être faite par écrit au moins 15 jours ouvrés avant le début du stage. En cas d'annulation parvenue entre 10 et 15 jours ouvrés avant le début du stage, les frais d'annulation s'élèvent à 50 % du montant de la facture. Moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage, nous conservons 100 % du montant de la facture. Toute demande de report est considérée comme une annulation.

Contestation

Toute inscription est soumise aux présentes conditions qui prévalent sur toute autre condition sauf dérogation formelle et expresse de notre part. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le Tribunal de Paris.

Données personnelles

En validant votre inscription, vous acceptez que les Informations recueillies soient enregistrées afin de vous rendre le service demandé.

Notre politique de confidentialité est disponible sur notre site Internet : **www.atlantes.fr**

Fait à	Le	Nom, prénom et mandat (RP) ou fonction (Direction) du signataire

Votre assistance juridique au quotidien

Vous êtes confronté en permanence à des questions concernant le droit du travail collectif et individuel.
Vous avez besoin de réponses rapides et fiables. Une question ?

Des juristes et avocats spécialisés en droit du travail (minimum Master 2) et possédant l'expérience du terrain vous renseignent. Leurs réponses s'appuient sur les dispositions législatives : Code du travail, jurisprudence, conventions collectives et accords d'entreprise.

+ INFOS
contactez-nous :
info@atlantes.fr
01 56 53 65 05

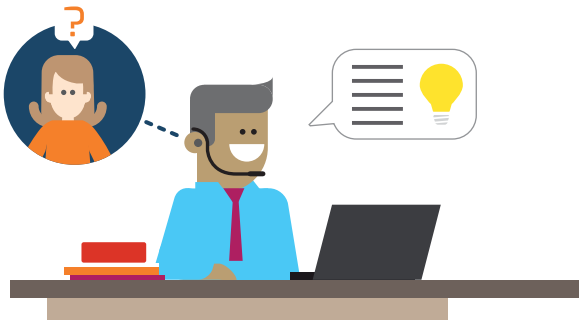

Vous êtes-vous déjà posé l'une de ces questions ?

- Comment remplacer un titulaire absent ?
- L'employeur peut-il voter pour l'élection du secrétaire de CSE ?
- L'employeur a-t-il le droit de déplacer les dates de congés d'un salarié ?
- Le CSE doit-il être consulté en cas de déménagement de l'entreprise ?

Si oui, profitez de l'essai gratuit et testez notre service juridique au 01 56 53 65 00 ou sur info@atlantes.fr

Essai gratuit

Formation + Assistance juridique

C'est l'accompagnement optimum pour votre CSE à un tarif privilégié.

PaxCSE : votre assistance juridique au quotidien
Des tarifs préférentiels pour votre formation

PaxCSE

Conseil et négociation, faites-vous assister

Faut-il agir maintenant ? Préparer une action future ? Contester ou négocier ?

Chaque situation nécessite l'analyse des faits et des objectifs que vous poursuivez. Le droit offre une multiplicité d'arguments juridiques que votre conseiller Atlantes décryptera avec vous. Résultat, vous adopterez, en connaissance de cause, une solution bien étayée juridiquement et efficace.

Notre équipe d'experts vous accompagne dans l'analyse de documents. Ils vous assistent dans la négociation d'accords d'entreprise : rédaction de projets, construction d'outils méthodologiques, participation aux réunions de négociation…

Contentieux, en droit privé et public, soyez bien défendus

L'instance représentative au sein de laquelle vous êtes élu a reçu une assignation devant le tribunal judiciaire ?
L'employeur ne respecte pas ses obligations et aucune voie amiable ne semble plus envisageable ?
Vous avez été licencié et voulez contester votre licenciement ?

Le cabinet d'avocats Atlantes est votre atout. Il défend les intérêts des élus et des salariés devant les juridictions compétentes en droit du travail individuel et collectif, droit de la famille et des personnes, droit pénal.

NOUVEAU

Audit & Diagnostic de votre CSE

Selon les enjeux et les priorités de votre CSE, Atlantes examine vos pratiques et vos documents afin de vous préconiser des solutions adaptées et conformes à la législation.

Une politique sociale et culturelle sans risque

Votre CSE est à l'abri d'un redressement ou de contentieux.

Un fonctionnement de votre CSE plus efficace

Améliorez votre circuit d'information et de décisions internes, de répartition des tâches et responsabilités, de coordination au regard, notamment, de votre règlement intérieur et de vos accords collectifs.

La conformité du traitement des données personnelles collectées par votre CSE

Vous vous assurez que votre collecte de données suit les normes du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Sécurisez les conventions et les contrats de votre CSE

Préservez vos intérêts en vous assurant que les contrats souscrits par votre comité sont sécurisés sur le plan juridique et sur le plan de votre responsabilité.

Validez les contrats de travail que votre CSE établit

Vous contrôlez que votre comité respecte bien ses obligations légales, réglementaires, conventionnelles et contractuelles à l'égard des salariés qu'il emploie.

ATLANTES AVOCATS

Entrez dans le vif du sujet

Ils sont juristes, avocats, experts et consultants. Ils veillent activement sur les sujets que vous devez connaître et les décryptent pour vous : les lois sur le travail qui se succèdent, la législation européenne, la jurisprudence…

Vous vous sentirez en proximité avec ces femmes et ces hommes de terrain qui côtoient des entreprises de toutes tailles.

Une question, un renseignement ? Contactez vos référent·e·s de proximité

Paris / Île de France / Centre / Normandie

Aurélien Laduree | 06 82 89 01 53
aurelien.laduree@atlantes.fr

Anne-Lise Massard | 06 33 84 87 23
anne-lise.massard@atlantes.fr

Floriane Burette | 06 79 66 08 57
floriane.burette@atlantes.fr

Auvergne / Rhône-Alpes
Bourgogne / Franche-Comté

Justin Saillard-Treppoz | 06 76 70 07 90
justin.saillard-treppoz@atlantes.fr

Bretagne / Pays de Loire

Julien Peltais | 06 88 16 71 01
julien.peltais@atlantes.fr

Marseille - Région Sud

Laurence Chaze | 06 13 28 13 36
laurence.chaze@atlantes.fr

LE « GUIDE PRATIQUE ET JURIDIQUE »
l'ouvrage qui fait autorité

Il est conçu par Atlantes pour que vous trouviez facilement tout ce qui vous est utile pour gérer votre CSE au quotidien.

AU SOMMAIRE

Anticiper la mise en place de votre CSE

- Les règles
- La négociation

Fiches pratiques

- La représentation du personnel, sous forme de fiches et de questions-réponses.

NOUVEAU

Guide offert à chaque CSE pour la réservation d'une formation (hors SSCT)

+ INFOS
contactez-nous :
01 56 53 65 09

Commandez-le dès maintenant sur
https://www.atlantes.fr/-Guide-juridique-2020

Tarif public : **49 € TTC**

Tarif abonnés Assistance juridique IRP : **38 € TTC**

+ frais d'expédition

ATLANTES AVOCATS

SUIVEZ-NOUS ! @atlantesAvocats // www.atlantes.fr ATLANTES AVOCATS // **APPLI MOBILE** Atlantes

Création graphique : F. Borel / Illustrations : F. Le Menez / © Stock.adobe.com - Pixabay.com / Impression : Geco / Mars 2021